



Syndicat des Navigants du Groupe Air France

Réf : 04052018/ SP

Roissy, le 04 Mai 2018

Monsieur Laurent CHAMBREY  
DRH PNC  
IO.NC

**Objet :** Mobilité et rotations points positifs

Monsieur le Directeur,

Notre organisation syndicale vous a alerté par un courrier en date du 27 Février 2018 sur la mise en place des rotations à points positifs et la rupture d'équité que celle-ci représentait pour les PNC des réseaux court et moyen-courrier.

Vous avez alors fait le choix de nous répondre sur la forme juridique de la mise en place d'une telle mesure plutôt que sur le fond du problème.

La problématique que nous soulevions alors devient réalité avec le basculement de PNC alternants pour les mois d'été sur le réseau CC/MC après avoir fait du LC. Ces PNC ont pu créditer lors de leur période sur LC des points de DDA supplémentaires grâce aux rotations générant des points positifs et cette situation les met en décalage par rapport aux PNC CC/MC.

Nous vous demandons par la présente quelles mesures l'Entreprise compte prendre pour rétablir l'équité entre les salariés.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

Sébastien PORTAL  
Secrétaire général du SNGAF

---

SNGAF

Le Dôme C.P 10957 Tremblay en France 95 733 Roissy Charles de Gaulle CEDEX

Tél : 01 49 89 70 94 - Fax : 01 49 89 70 95

[www.sngaf.com](http://www.sngaf.com)